

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-206 du 02 décembre 2013

L'an deux mil treize, le deux décembre à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes M. LACMENT – Ch. LECTEZ -

MM. A. CHAUSSOY – J. MAHIEU – X. DUQUESNE – H. TABARY – Y. BONNERRE – M. BECQUES – E. REMY – Ph. GORGUET – G. CUVILLIER – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – A. DOBOEUF – B. CAILLE – S. NACRY – J. LAUDE – J.N. MENAGE – F. KOLASA – Y. LEDIEU – D. BASSEUX - X. POUILLAUE – B. HIEZ – G. TRANNIN – P. MACHUT – J.P. POUTRAIN – M. POUILLAUE – J. DESCAMPS – M. DELAUTRE – I. LESAGE – H. BASSEZ – G. RICAUX -

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE,
M. H. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF,
M. A. DOBOEUF, absent et excusé, a été suppléé par M. J. WEEXSTEEN,
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,

M. F. KOLASA, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.M. LETELLIER

Objet : **Convention Label Boutique – Commerce - Artisanat**
 Opération 2013 – Chambre des Métiers Nord – Pas-de-Calais

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté la délibération actée par le Conseil de Communauté le 15 avril 2013 dans le cadre de la convention tripartite devant intervenir entre la collectivité, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Artois et la Chambre Régionale des Métiers du Nord – Pas-de-Calais visant à bonifier des taux d'intérêts de prêts consentis aux commerçants et artisans du territoire présentant des dossiers de rénovation et de mise en conformité de leur surface commerciale et de leurs outils de travail.

Monsieur le Président présente ensuite le dossier qui a été proposé au titre du Comité d'Agrement pour la rénovation d'une surface commerciale pour un artisan de CROISILLES.

Monsieur le Président donne lecture de la subvention pouvant être accordée sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- de confirmer l'agrément donné dans le cadre de l'Opération LABEL BOUTIQUE au titre de l'exercice 2013 pour un dossier porté par la Chambre Régionale des Métiers Nord – Pas-de-Calais,
- d'approuver le tableau de financement de cette opération,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette convention,
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre des différents budgets de la collectivité.

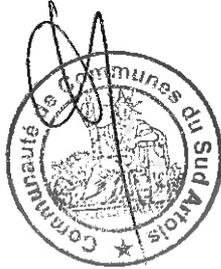
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 02 décembre 2013 et transmission en Préfecture le 02 décembre 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 02 décembre 2013 et transmission
en Préfecture le 02 décembre 2013

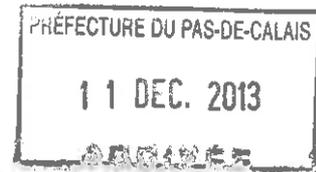
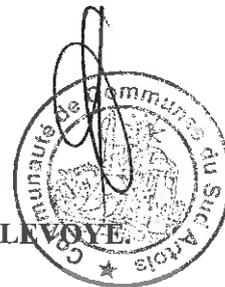
Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.



Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.



2013-206- 02/12/2013
DEL LABEL BOUTIQUE CHAMBRE METIERS